

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4) Il conviendrait de faire contrôler l'indice de cétane du white-spirit (c'est-à-dire son aptitude à s'enflammer au contact de l'air surchauffé de la chambre de combustion).

5) Au lieu d'alimenter le moteur avec du white-spirit pur, il faudrait plutôt essayer d'employer un mélange composé de white-spirit et de gasoil. Nous ignorons

toutefois si des essais ont été effectués en laboratoire à ce sujet.

(N.d.I.R. — Afin d'éviter que les substances paraffiniques contenues dans le gasoil forment des flocons en hiver lors de températures de -11° , il faut, comme on le sait, incorporer jusqu'à 35° de white-spirit au gasoil.)

B.

Nouvelles des sections

Association neuchâteloise des propriétaires de tracteurs agricoles

1) Assemblée générale

La section neuchâteloise qui groupe, actuellement, 480 membres, a tenu, selon la coutume, ses assises annuelles le 1er mars dernier à Neuchâtel, sous la présidence de M. Etienne Schwaar, en présence de 65 participants.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Président salue avec satisfaction la présence de M. Jaquet, expert cantonal au Service des automobiles. Le rapport présidentiel relate les activités de la section qui ont été couronnées de succès par l'organisation des cours pour jeunes conducteurs de tracteurs et renvoyons les lecteurs au compte rendu publié plus bas. Il faut relever que grâce à la bonne volonté, des organisations et moniteurs de cours, le canton de Neuchâtel fut le premier canton romand ayant résolu ce problème dans un temps relativement très court.

Le rapport du gérant fait ressortir un état favorable des comptes et donne un aperçu des activités commerciales de la section qui continuent à rendre d'appreciables services aux membres sachant les utiliser.

Les nominations statutaires et la fixation de la date de la prochaine assemblée liquidées, il est fait un large usage des divers.

Les nombreuses questions posées par les membres concernant les divers problèmes que soulèvent l'application de l'arrêté sur la circulation routière, les réduc-

tions de taxes sur les carburants agricoles, les taxes des moissonneuses-batteuses, etc. prouvent l'intérêt que suscite une telle association.

La projection de films touristiques clôt cette assemblée qui permet aux participants de resserrer des relations autant utiles qu'agréables.

H. R.

2) Cours théoriques pour jeunes conducteurs de tracteurs agricoles

Annoncés par «communiqués» parus dans Campagnes et Coteaux, des 17 et 24 novembre, ainsi que du 8 décembre 1961, et par circulaires individuelles adressées aux détenteurs intéressés par le Service cantonal des automobiles, ces cours ont suscité un vif intérêt parmi les agriculteurs puisque 250 inscriptions nous sont parvenues.

Arrivés au terme des examens leur permettant d'obtenir le permis de conduire nécessaire, nous pensons qu'il est utile de faire le point.

Grâce à l'étroite collaboration émanant du Département cantonal des Travaux publics et particulièrement du Service des automobiles, tout s'est déroulé selon les programmes prévus. Tout d'abord, l'instruction nécessaire, apportée aux jeunes gens, posait de nombreux problèmes qui ont été facilement résolus par l'appui spontané de l'Association cantonale des maîtres à conduire (autos-écoles). Cette association a mis gracieusement à notre disposition les moniteurs pour les cours

théoriques, ceci sous l'impulsion de leur président, M. André Maire.

Les 8 cours décentralisés ont pu avoir lieu simultanément à Travers, Les Verrières, Le Crêt-du-Locle, Cernier, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, St-Aubin et Le Landeron. Chaque cours comprenait 4 après-midi, soit environ 12 heures d'enseignement. Commencés le 10 janvier, ils se terminèrent le 8 février.

Les examens se sont déroulés dans les mêmes lieux et étaient terminés le 10 février. Chaque participant avait reçu, au préalable, le matériel d'instruction sous forme de brochures éditées par l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs d'une part, ainsi que par le Service des automobiles.

A part les questions de circulation routière qui absorbèrent la plus grande partie des programmes, la partie technique, donnée par les moniteurs de l'Association des

propriétaires de tracteurs, traita de: signalisation, éclairage, limite de charges des véhicules, règles de freinage, etc.

La minime proportion des échecs enregistrés est une preuve de la réussite de ces cours dont le mérite revient, avant tout, aux moniteurs qui, par leur dévouement et leur compétence, ont su rendre l'enseignement intéressant. Nous les en remercions vivement.

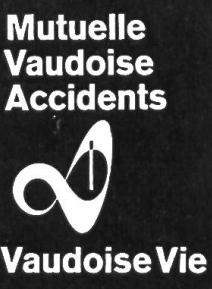
Nous ne voulons pas oublier le geste des commissions scolaires des localités ci-dessus mentionnées qui ont mis les salles d'école à notre disposition pendant la durée des cours et des examens.

Nous ne doutons pas que les jeunes gens ayant participé à cet enseignement et obtenu le permis de conduire montreront par leur comportement, les capacités et la discipline indispensables qu'ils auront acquises, et par là contribueront à la sécurité routière générale.

H.R.

On trouve dans chaque village

- des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre
- organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer
- à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur
- adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!



bien conseillé — bien assuré

Agences dans toute la Suisse

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé un contrat de faveur avec l'Association suisse de propriétaires de tracteurs